

SOCCER (18.11)

Les règlements de la FIFA s'appliquent à moins que l'ASINB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

Modifications des règlements

1. Nombre de parties allouées : une équipe senior aura droit à un maximum de **20** parties (y compris les matchs hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 20 parties allouées. Une équipe junior aura droit à un maximum de **18** parties (y compris les matchs hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 18 parties allouées.
2. Durée du match – Deux (2) périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 10 minutes.
3. Le ballon Adidas MLS Competition NFHS est le ballon de soccer officiel de l'ASINB et sera utilisé pour toutes les compétitions de l'ASINB.
4. Bris d'égalité : si nécessaire en cas d'égalité (lors des éliminatoires de ligue, régionaux, provinciaux), s'il y a égalité après les périodes réglementaires, deux périodes de prolongation de dix minutes chacune seront jouées en entier. S'il y a encore égalité après les périodes de prolongation, la méthode des tirs au but à partir du point de réparation, tel qu'il est décrit dans les règlements de la FIFA, sera utilisée.
5. Remplacements – illimités
6. Nombre de joueurs en uniforme pour un match – illimité. Le nombre requis de joueurs prêts pour commencer un match doit être sept (7).
7. Un joueur qui reçoit un **carton rouge** dans une demi-finale d'un tournoi provincial est suspendu et ne peut participer au match final du tournoi.
8. Un match de soccer est officiel si au moins **cinquante-cinq (55)** minutes de jeu sont écoulées.
9. Le règlement de clémence entrera en vigueur lorsqu'il y aura une avance de 6 buts et le pointage à la 55e minute sera le pointage final.
10. Les points pour les matchs de ligue : 3 points pour une victoire, 1 point pour une égalité et 0 point pour une défaite.
11. Arbitres : tout sera mis en œuvre pour que trois arbitres qualifiés soient utilisés lors de chaque match conférence, régional et provincial.
12. Tout joueur impliqué auprès de l'Académie de soccer SNB ou qui y est associé d'une façon quelconque durant la saison de soccer de l'ASINB (août-novembre) est inadmissible à participer à un match de soccer d'une compétition sanctionnée par l'ASINB, et ce, pour toute l'année scolaire. Toutefois, ces élèves demeurent admissibles à représenter leur école à tout autre sport de l'ASINB. Les écoles, élèves et familles qui choisissent les académies de soccer doivent comprendre que, ce faisant, ils renoncent à la possibilité de participer au soccer offert par l'ASINB.
13. **Compétitions régionales:** la période d'attente entre le match de soccer régional et le match de demi-finale soit d'au moins 90 minutes, sauf si les deux entraîneurs en décident autrement.

